



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

*Délégation interministérielle
pour l'égalité des chances
des Français d'outre-mer*

Paris, 15 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français des Outremer soutient le dépôt de plainte de l'association Collectif DOM à l'encontre de M. Nicolas Bedos.

Sophie Elizéon rappelle à cette occasion la responsabilité que portent les auteurs dans le choix des mots et expressions utilisées pour véhiculer l'humour. Ceux employés par Monsieur Nicolas Bedos font référence à des stéréotypes et préjugés qui aujourd'hui encore, nous le constatons, sont repris et exploités par d'autres pour justifier des comportements ou aboutir à actes discriminatoires

En outre, contester la pertinence de l'action en justice du Collectif DOM en présupposant l'ignorance du lectorat voire son éventuel illettrisme - « *Il faut avant apprendre à lire un papier qui est exactement l'inverse de ce qu'ils ont compris. Ça me fait de la peine que des gens n'arrivent pas à comprendre le degré zéro du deuxième degré* »* - n'apaise en rien le débat.

Un auteur, talentueux et estimé, bénéficiant d'une couverture médiatique régulière et de lieux d'expression nombreux, ne peut ignorer le risque de méprise et se doit d'exercer son art dans le respect des lois de la République et des contraintes qu'elles représentent. Il n'en sera que mieux reconnu, à l'instar de Molière ou Beaumarchais qui en avaient compris les enjeux bien avant l'invention des supérettes !

**AFP - le 9 janvier 2013*

Contact presse :

Valérie Mabin-Bonnet, conseillère presse et communication de Mme la Déléguée

valerie.mabin-bonnet@outre-mer.gouv.fr

Portable : 06 16 89 22 26